



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2026, sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Immeubles affectés	Nature et effets de la dérogation demandée
Adresse : 316, rue des Chênes Lot 5 975 946 Cadastre du Québec,	Le projet prévoit l'installation de 12 panneaux solaires sur le versant avant de la toiture du bâtiment principal, soit celui donnant sur la cour avant. Or, cette configuration n'est pas conforme au Règlement de zonage en vigueur. En effet, l'article 131b) prévoit que tout panneau solaire installé sur un toit doit se retrouver sur le versant de la toiture orienté vers l'intérieur du terrain afin d'être dissimulé de la vue des rues adjacentes.
Adresse : rue Principale Lots 6 691 146, 5 978 310 et 5 978 320 Cadastre du Québec	Le projet prévoit l'aménagement de remises intégrées au bâtiment principal destinées à offrir un espace de rangement additionnel aux locataires, lesquelles ne sont pas autorisées par le Règlement de zonage en vigueur en vertu de l'article 173.

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogation mineure, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575, rue Principale, à Saint-Amable, le **7 juillet 2025 à 19 h**.

Saint-Amable, ce 19 juin 2026

Maxime Dupuis
Greffier adjoint